|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.15/AC.2/87 |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | Distr. générale6 octobre 2023FrançaisOriginal: anglais et français |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Groupe de travail des transports
de marchandises dangereuses**

**Réunion commune d’experts sur le Règlement annexé
à l’Accord européen relatif au transport international
des marchandises dangereuses par voies de navigation
intérieures (ADN) (Comité de sécurité de l’ADN)**

**Quarante-troisième session**

Genève, 22-26 janvier 2024

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour**

 Ordre du jour provisoire de la quarante-troisième session[[1]](#footnote-2)\*, [[2]](#footnote-3)\*\*, [[3]](#footnote-4)\*\*\*

 qui aura lieu au Palais des Nations, à Genève,

 du lundi 22 janvier 2024 à 10 h 00 au vendredi 26 janvier 2024 à 12.00 h

1. Adoption de l’ordre du jour.

2. Élection du bureau pour 2024.

3. Questions découlant des travaux d'organes des Nations Unies ou d'autres organisations.

4. Mise en œuvre de l’Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN) :

 a) État de l’ADN ;

 b) Autorisations spéciales, dérogations et équivalences ;

 c) Interprétation du Règlement annexé à l’ADN ;

 d) Formation des experts ;

 e) Questions relatives aux sociétés de classification.

5. Propositions d’amendements au Règlement annexé à l’ADN :

 a) Travaux de la Réunion commune RID/ADR/ADN ;

 b) Autres propositions ;

 c) Vérification des amendements adoptés aux sessions précédentes.

6. Rapports des groupes de travail informels.

7. Programme de développement durable à l’horizon 2030 (Économie circulaire, utilisation durable des ressources naturelles et objectifs de développement durable).

8. Programme de travail et calendrier des réunions.

9. Questions diverses.

10. Adoption du rapport.

1. \* Des annotations à l’ordre du jour et une liste de documents seront diffusées dans le document ECE/TRANS/WP.15/AC.2/87/Add.1. Toute proposition d’amendement ou autre document doit être soumis en anglais, français ou russe au secrétariat de la CEE-ONU ou en allemand à la Commission centrale pour la navigation du Rhin avant le 27 octobre 2023. [↑](#footnote-ref-2)
2. \*\* Par souci d’économie, les délégués sont priés de se munir de leurs exemplaires des documents nécessaires lors de la réunion. Aucun document ne sera disponible en salle. Avant la réunion, les documents pourront être téléchargés depuis le site de la Division des transports durables de la CEE website https://unece.org/info/Transport/Dangerous-Goods/events/383445. À titre exceptionnel, les documents pourront également être obtenus par courrier électronique (nadiya.dzyubynska@un.org). Pendant la réunion, les documents seront disponibles auprès de la Section de la distribution des documents (porte 40, deuxième étage, bâtiment E, Palais des Nations). [↑](#footnote-ref-3)
3. \*\*\* Les délégués sont priés de s'inscrire en ligne avec système d'enregistrement en ligne Indico (https://indico.un.org/event/1007021/). À l'arrivée au Palais des Nations, les délégués doivent obtenir un badge d'identification à la Section de la sécurité et de la sûreté située au Portail de la Paix (Pl. Des Nations). En cas de difficulté, veuillez contacter le secrétariat par téléphone (ext. 73036). Pour une carte du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles, voir le site web (www.unece.org/practical-information-delegates). [↑](#footnote-ref-4)